

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-AE2

présenté par

M. Buisson, Mme Le Pen, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guinot, Mme Hamelet,
M. Jolly, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 33

Substituer au montant :

« 21 609 624 014 € »,

le montant :

« 19 650 000 000 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à passer le prélèvement sur recettes destiné au budget européen de près de 21,6 milliards d'euros à 19,6 milliards d'euros.

La France est aujourd'hui le deuxième contributeur net au budget de l'Union européenne et connaîtra après une hausse significative de sa contribution suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union. La part des recettes fiscales faisant l'objet d'un prélèvement pour le budget de l'UE est passée de 3,7 % en 1982 à 7,9 % en 2020 selon la direction du budget tandis que la part relative des retours des dépenses de l'Union en France baisse de façon tendancielle. Or, cinq pays bénéficient de rabais : l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche et la Suède.

Cet amendement d'appel vise à baisser la contribution française de 2 milliards, ce qui correspond à 9 % (moyenne des rabais accordés aux autres pays) de la contribution française pour 2024.